

POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL

REDACTION & ADMINISTRATION

PRIX DE L'ABONNEMENT : Roubaix-Tourcolng: Trofs mols, 13 fr. 50. — Six mols, 26 francs. — Un an, 50 francs.

Nord, Pas-de-Calais, Somme, Alsue: Trofs mols, 15 francs.

La France et l'étranger, les frais de poste en sus.

Directeur-Gerant : ALFRED REBOUX LE PHIX DES ABONNEMENTS EST PAYABLE D'AVANCE. - TOUT ABONNÉMENT CONTINUE JUSQU'A RÉCEPTION D'AY S CONTRAIRE. Bureau à Tourcoing, RUE DES POUTRAINS, 42

RUE NEUVE, 17, A ROUBAIX. - A LILLE, RUE DU CURÉ SAINT-ÉTIENNE. 9 bis. Paris, cher MM. Havas, Larrite et Co, place de la Bourse, 8, et rue Notro-Damo-des-Victoires, 34

Bruxelles, à l'Office de Publicité.

ROUBAIX, LE 5 NOVEMBRE 1885

LES VICTIMES EXPIATOIRES

« Nous avons été trahis! » C'est le cri qui suit généralement les défaites. C'est celui quo poussent à l'envi les organes de la gauche, « Les fonctionnaires ont trahi en masse, dit ironiquement le Journal des Debats ; ceux qui n'ont pas trahi eux-mèmes ont laissé leurs femmes eu leurs enfants trahir; il y a eu dans les administrations publiques on à côté des adminis-frations publiques une immense et générule conspiration dont les candidats républicains ont été vietimes. »

Partant do co principe, on procède à une épuration scandalense : le pays demande qu'on chango do politique ; en lui répond en changeant de fonctiounaires. L'administration n'a pas satisfait la cabinet, il y a conflit : un des deux doit, parait-il, disparaître. Mais pourquoi prétendre que c'est l'administration ?

Il est plus facile de remplacer un ministere que la masse des préfets, des maires et des gardes champêtres. Pour remplir un de ces trois emplois, il fant, en somme, avoir quelques connaissances spéciales. Point n'est besoin de cela pour être ministre. M. Brisson lui-mêmo, neus le prouve dans son projet de réorganisation du cabinot. Nos gouvernants donneront leur demission le 10 nevembre : il est convenu que M. Grevy les acceptera, puis demandera à M. Brisson do réunir un nouveau ministère. Sait-on ce que les erganes officieux prédisent? On gardera les mêmes hommes; mais en donnera à celui-ci le portescuillo de celui-là; de cetto facon, ajoutent-ils ingenument, on n'anrait pas l'air de se représenter devant les Chambres avec un ministère identique au précédent. Sommes-neus transportés dans lo domaine do l'opérette?

Ou nos ministres possèdent-ils unsavoir tellement universel, qu'on puisse confler la direction des Postes, à celui qui commandait les Cultes, ou les Beaux-Arts à celui qu'on avait cheisi pour la Justice? Il n'y a qu'nne manière d'expliquer ce chasséeroisé, c'est de reconnaître que, nos ministres étant également inhabiles dans l'art de gouverner tel eu tel département, il n'y a aucun incouvénient à lour confier celui-ci plutot que celui-là. Il est probablo quo les choses se passeront suivant l'ordro et la marcho arrêtés des aujourd'hui, et qu'uno hécatombe aura lieu.

Il faudrait pourtant s'entendre. Ce n'est pas la première fois qu'on procédorait à un mouvement administratif. Les fonctionnaires actuels ont été nommés en remplacement d'autres fonctionnaires qui avaient été déclares suspects. Mais on a di choisir lenrs successeurs avec soin. Comment eu un plomb vil l'or par s'est-il changé ?

Pout-êtro n'y a-t-il eu aucun changemont de leur côté: lo fait est qu'on est enchanté do pouvoir rejeter sur eux la responsabilité des mécomptes du 4 octobre et do préparer, par leur renvoi, des vacances dont profiterent les amis d'aujourd'hui. Ce qui est navrant, c'est de pensor que ces nouveaux venus seront convaineus de tiédeur dans un délai peut-êtro rapproché. Ils devront, à leur tour, cèder leur place à de « plus purs. » « Mais que deviendra l'administration avec une direction aussi ambulanto? » demanderait nn electeur. - Vous n'entendez rien à la politique, mon ami, lui répondrait-on.

Les députés de la droite comprendrontils la nécessité d'une nnion absoluo sur le terrain do la prudonce et des affaires ? Co n'est pas douteux, s'ils prétent l'oroille aux conseils que ne cesse do leur donner la presse conservatrice de province.

NOUVELLES DU JOUR

Le Cabinet

Ou lit dans le National: « L'obligation dans laquelle se trouve le cabinet actuel de se complèter
ouvre le champ à toutes les hypothèses. Voici,
d'après nos renseignements, quelle est azjornd'hui
exactement la situation. M. Clèmenceau, ne voulant ai prendre le pouvoir ni contribuer, directement ou indirectement, à la consoliciation da
cabinet qui va se présenter la semaine procliaiue
devant les Chambres, le ministère reconstitué serait toujours sous la présidence de M. Brisson,
complèté et modifié de la façoù auivante:

MM. de Preveinet, Sadi-Carnot, Demòle, Campenon, resteraient titulaires de leurs portefenilles;
M. Gobset prait à Jintériour, M. Allain-Targé à

l'agriculture, M. Lockroy serait nommée à l'us-tructiou publique et aux beaux-arts, M. de Lanes-san au commerce et aux colonies. Quant au minis-tère de la marine, que l'amiral Galiber abaudon-nerait, aucun choix ue serait encore arrêté; le nom de l'amiral Cloné seul aprait été jusqu'ici mis

en avaut.

Il paraît certain, dit la Nation, que le portefeuille du commerce, anquel on ndjoindraît les
colonies, sera offert à M. Paul Bert.

Nous lisons d'autre part, dans la Liberré! « On
publie déjà des listes ministérielles, et aussi lo
seua des déclarations qui serout apportées aux
Chambres; le lecteur doit se mettre eu garde
contre ces reuseignements. Il est bien exact que
des pour reusers aux engraés à ce suitet et es des pourparlers sont eugagés à ce snjet, et ce matin même plusienrs membres du cabiuet out confèré de la situation, mais rien u'est fait encore, et le sons mêmede la déclaration n'est pas arrêté.>

M. Jules Grévy Paris, 4 novembre. — M. Grèvy a nu décidé-ment uncerise très sérieuse, qui inquiête beaucoup ses amis.

La suppression du scrutin secret à la Chambre

Paris, 4 novembre.—M. Paul Bert et ses amis se proposeut de demauder la suppressiou du règlement de la Chambre de l'artiele qui établit le scrutiu secret. Il est déjà questiou, dans les couloirs de la Chambre, d'uno propositiou dans ce sens, que déposerait, dès la rentrée, M. Anatole de la Forre.

Au Palais Bourbon

Paris, 4 novembre.— On remarquait ectteaprès midi une certaine animation dans les couloirs da Palais-Bourbon. l'armi les députés qui étaient venns causer de la situation, on remarquait notamment MM. Edouard Lockroy, Andrieux, Eruest Lefèvre, Antoniu Proust, Félix Fsure, Waldeck Rousseau, Cochery père, Clovis Iluges, Germain Casse, Hublard, Jamais, Jules Roche, etc.

M. Jules Ferry à Paris

Paris, 4novembre. — M. Jules Ferry, de retour à Paris depuis avant-hier, ue a'est pas encore moutre au Palais-Bourbon. Il a été, hier, faire visite à M. Jules Grévy, et il s'est fait inscrire à l'hôtel du ministère des affaires étrangères.

M. Jules Cambon préfet de la Seino Ou lit dans le Français

« Voici uu nonveau candidat dont le nom es mis eu avant dans eertaius journaux pour la pré-fecture de la Seine. Hier on parlait de M. Massi-eantt, préfet du Rhône; aujourd'hui, il s'agit de M. Cambon, préfet du Nord. Nons ferons observer qu'un journal radical dénouçait hier M. Cambou comme « ayant des relations dans le moule orieauiste « et comme ayant contribue naguère à faire décorer M. Reuard de l'ordre tunisien du Nicham, lequel M. Reuard vieut d'être élu comme caudidat concerne fonn.

sudidat conservateur. Le même journal ajoutait que cette ilécoration du Nicham avait exercé nne influence considérable sur l'électiou dn 4 octobre, où les députés élus n'out eu, comme on le sait, que cinquante mille roiz de majorité. Pas plus que M. Massicault, qui est si mal marié, M. Cambou ue peut déveuir préfet de la Seine. A qui le tour ? »

Pas de nouvelles

Paris, 4 novembre. — Le ministre de la guerre est tonjours sans nouvelles sur la marche de la colonue du général de Négrier. Depuis bientôt eiuq jours, ou attendait d'heure en heure, au ministrère, le télégramme du général de Courcy annonçaut le succès de la division placée sous les ordres du général de Négrier.

La rentrée des cours de l'Institut catholique à Paris

Paris, 4 novembre. — Ce matin, à neuf heures, a été célébrée, en l'église des Carmes, la messe du a été célébrée, en l'église des Carmes, la messe du Saint-Esprit, pour la reutrée des cours de l'institut catholique. Elle aété dite par Mgr d'Huist, recteur et vicaire général qui, après l'Evangile, a prououcé une allocation sur le Travail et les obligations qu'il impose à la jeunesse chrétienne. Les administrateurs, les professeurs et les étudiants de l'Institut catholique assistaient à cette solennité ainsi qu'un grand nombre d'invités.

Le Conseil municipal de Paris

Paris, 4 uovembre. — Le Couseil municipal de Paris vieut de reuonveler son bureau. M. Maillard a été nommé président. Le vice-président, les se-crétaires et le syudie ont été maiuteuns.

M. Maillard est l'aucien secrétaire de M. Ledru Rollin. Après le départ de sou patron ponr l'Angleterre, M. Maillard, inscrit au barrean de Paris, ne s'est occupé que ile plaidoiries, aussi sa reutré dans la vie politique nn date que du 4 septembre ces premières interpellations anuoncées de la t des autonomistes viseut la préfecture de ice, nou pas seulement au sujet de l'attitude de certains ageuts à l'occasion des manifestation dites du Gaulois, les 5 et 6 octobre, mais à l'occasion de l'interventiou de la police à l'euterrement du ei-toyen Arnaud, membre de la Commuue. D'autre part, les radicaux du Conseil enteudent

Dautre part, les rangeaux du Conseil enteudent obliger l'administration préfectorale à organiser, d'accord avec les compagnies de chemins de fer, des trains d'ou vriers ponr la banliene de Paris. La questiou du métropolitain sera également l'une de celles qui seront exécutées à bref délai.

Le port de la harbe dans l'armée

Paris, 4 novembre. - Le ministre de la guerr recoîteu ce momeut les rapports qu'il a fait de-mander aux chefs des corps de troupe sur le port de la barbe dans l'armée. Il paraît que cés rapports coucluent à peu près en uombre égal à l'adoptiou de cette mesure et an maintien de la coupe actnel-le de la barbe.

Les troubles de Reims

Reims, 5 novembre. — Les viugt-trois person-nes arrètées à la suite des troubles qui out eu lieu le 31 octobre ont comparu, hier, devant le tribunal correctionnel. Parmi ces personnes, se trouvaient dix grévistes senlement; les autres étaient des contaneurs et des regis de lunti-

dix grévistes senlement; les autres étaient des soûteneurs et des repris de justice. Denx des grévistes ont été acquittés, et huit condamnés de l à 6 mois de prison. Depuis dimanche 52 geularmes font des pa-tronilles et dispersent les rassemblements. Les grévistes sont très calmes. Reims, 4 novembre. — Les onvriers de l'usine Rogelet, réunis hier, ont consenti à une réduction de 10 070 et ont nommé une délégation de 12 mem-

bres pour prier le maire d'être leur interprête au-près du directenr.

Aujourd'hul le maire a reudu compte de ses démarches: M. Rogelet refuse la proposition des ouvriers. S'ils n'acceptent pas 20 010 de réduction Il ferniera son usine. Dans la réunion des ouvriers qu' la anivi, anca-e résolution n'a été pr ise. Tout est calme.

Une exposition en Allemagne en 1888 Berlin, 4 novembre. — Une graude réunion de commerçants et d'industriels aura lien la semaine prochaine à l'hôtel de ville de Berlin pour exami-ner lo projet d'uno exposition allemande pour

La conférence monétaire

Psris, 4 uovembre.—La conférence monétaire à terminé aujourd'hui ses travaux ; elle a organisé un accord sur tous les poiuts encore pendants. La France, l'Italie, la Suisse et la Grèce signerout veudredi la nouvelle convention. Le proto-cole restera ouvert à l'adhésion de la Belgiquo

Aux Etats-Unie

New-York, 4 novembre. — llier, out en lieu, dana onn Etats, les élections des fouctionnaires publics et des représentants aux législatures des Etats.

Les démocrates out élu le gouverneur et tous les fonctionnaires de l'Etat de New-York, mais les républicaius ont le majorité daus les deux Cham-bresde l'Etat, ce qui assure l'élection du candidat républicaiu au sévat de Washington.

Les démocrates out èlu le gouverueur de la Vir-giule. Roont aussi la majorité dans la législature

ginle. Ils ont aussi la majorité dans la législature de l'Etat.
Les démocrates triompheut également dans le Marylaü et le Mississipi; ils gagueut heancoup de terrain dans le Connecticut. Les républicains l'emporteut dans le Massachinssetts, l'Iowa, la Peusylvanin, le Colorado et le Nobraska.
Une grève générale, s'étendant à toutes les branches du travail, a commencé dans le Texas 1,500 travailleurs blanes, mécouteuts d'être remplacés par des nègres à la suite d'une demande d'augmentation de salaire, se sont mis cu grève. Un conflit

tion de salaire, se sout mis eu grève. Un conflit entre les blaues et les nègres est imminent. Le monument élevé au commandant André à Tappar (Etat ile New-York), par M. Cyrus Fiel, a

éte detroit par la dynamite . Les affaires Serbes et Bulgares

Loudres, 4 novembre. — Ou assure do boune source que les troupes serbes n'entreront pas sur le territoire bulgare avant que le résultat de la conference ne soit connu. Le ministre de Serbie à Londres n'a rêcu aueune confirmation de la nouvelle ane les trous aveune confirmation de la nouvelle ane les trous pas serves de la confirmation de la nouvelle ane les trous pas de la confirmation de la nouvelle ane les trous pas de la confirmation de la nouvelle ane les trous de la confirmation de la nouvelle ane les trous de la confirmation de la nouvelle ane les trous de la confirmation de la nouvelle ane les trous de la confirmation de la nouvelle ane les trous de la confirmation de la nouvelle ane la confirmation de la confirmation de la confirmati velle que les tronpes Serbes avaient reçu l'ordre

d'entrer en Bulgarle.
Coustantiuople, 4 novembre. — L'iradé sanc-tionant la conference a fixé à demaiu la première réunion des ambassadeurs.

Le cholera

Rome, I novembre. — Il y a eu hier, dans la pro-vince de Palerme, 27 cas de cholèra et 12 dècès, dout 14 cas et 6 dècès pour la ville de Palerme.

LES REUNIONS LOCKROY

Paris, 4 novembre. - Il paraitrait queles comp tes-readus des réunions qui ont eu lieu chez M. Lockroy pour discuter les affaires du jour et sur-tout celles de demaiu, ne sout pas du goût de tout le nioude, car la Justice de ce matiu contieut, à leur sujet et à l'adresse du Temps, un démenti très commeuté, aujourd'hui dans uos cercles politiques. Le Temps racontait, hier soir, que la veille, c'était le règlement de la question colonlale et de

la question fluaucière, qui avait surtout fait les frais des couversations des invités du premier élu de Paris, et il ajoutait que la question des rapports de l'Egliseet de l'Etat u'avait été abordès que pour reconnaître la uécessité de fairo voter par la Chambre le priucipe de la séparation, en obtenaut, sur ce point, l'adhésion du gouvernement. Le Temps disait encore que les couvives de M.

Loc k y estimaient que la reconstitutiou du cabi-uet devait s'étendro an delà du remplacement de deux ministres actuellement dem et que c'était sur quatre porte seulles qu'elle devait

porter.

Eh bien l M. Camille Pelletau dement, aujourjournal qui passe pour le mienx informé de Paris. Et pour hien témoigner qu'il sait parfaitement comment les choses se sout passées, aveuue Victor Hugo, le rédacteur ou chef de la Justice déclare textuellement ecci : « On ne pourrait dire d'une façon générale, qu'on s'y est entreteuu précisément des questions dont le Temas ue parle pas, et qu'on y a omis précisément les sujets que le

Temps indique. Quelles sont donc les questions qui out réelle-ment été agitées chez M. Lockroy et omises par le

On citait cette après-midi au Palais-Bonrbon, daus les groupes de députés, nou pas seulement celle de l'épuration administrative, mais encore celles du choix du nouveau Président du la Répu-blique, des grands travanx de Paris et de l'Expo-

La question du ohoix de Président de la République a été l'occasion, pour plusieurs députés d'in-sister aflu que lo prochain Congrès fut saisi des revendications teudant à la révision de quelques-uns des articles de la Constitution qui figurent

dans uu certain uombre de programmes.
D'après co que l'on prétendait savoir dans les
groupes du Palais-Bourbon, les couvives ile M.
Lockroy aurait exprimé l'avis qu'il était d'autaut

Lockroy aurait exprime l'avis qu'il était d'autaut plus nécessaire de saisir le Congrès de ces revendications, que c'était le senl moyen de faire, devant les électeurs, la part des reponsabilités. Quant aux grands travaux de Paris et à l'Exposition de 1889, qui sembleut inconciliables avec la résolution maui festée par les membres du cabinet de ue pas faire d'empruut jusqu'à ee que le budget, remis en équilibre, ait produit des excédeuts, il a paru aux membres présents chez le premier élu de Paris, qu'ils constituaient comme uu cas de force majeure pour la République, qui avait pris, à leur égard, des eugagements d'honneur et qu'il fallait. égard, des engagements d'homeur et qu'il fallait, coûte que coûte, rempir les engagements pris. Il devrait donc être fait meutiou de cette nécessité dans la déclaration ministérielle.

L'ACTION CATHOLIQUE

Yoiei la lettre que M. le vicomte de Belizal a dresse à M. le comte de Muu, en réponse à celle que nons avons publice hier :

Les Oranges-Mincontour de Bretagne, 3 novembre 1885. Mon cher aml,

Vous avez bien voulu vous souvenir de mon adhé la à votre lettre à l'amiral Gioquel des Touches, qui t l'éloqueute luterprétation de notre appel aux ca-olimes.

tholiques.

Vous pensez avec raison qu'il est temps de passer des paroles aux actes, de sollieiter l'union de tous les sœurs et de toutes les voloutés dans un éuergleue effort de l'action catholique sur le terrain politique. D'est bien le momeut, en elfet, en présence du réveil qui se manifeste dans notre pays, de tout tenter, comme je vons l'écrivais naguère, afin de rappeler Dieu dans nos lois, dans nos meurs, dans nos institutions, et de travailler à réparer les ruines accumulées par la Révolution, reudant ainsi à la France régénérée sa prospégité et sa grandeur, sous l'égide tutélaire de la Monarchie.

Cest à la préparation persévérante, laborieuse et

de in Monarchie. Cest à la préparation persévérante, labbrieuse et efficace de ce ponvoir chrélien que vous nous con-rice; je suis convaineu que votre appel sera entendu et que, dès notre arrivée à la Chambre, uos amis vien-

et que, des notre arrivee à la Chambre, dos amis vien-dront nombreux apporter à cette ceuvre leur con-cours et leur dévouement. Dans la fettre que vous voulez bien m'écrire et dont je vous suls profondément reconnaissant, vous placez au sommet de votre grande entreprise la parole de Léon XIII, qui, avec as souveraine autorité, trace l'énumération des revendications catholiques néces-saires et lécritimes.

L'énumération des revendications catholiques nécessaires et légitimes.

Doclies à cette voix, nous nous appliquerons, avec l'aido de Dieu, malgré los difficultés do la hitte, à revendiquor l'entière libertó de l'Eglise, la réginération de la famille, l'organisation chrétienne du travail; nous coopérerons ainsi au véritable bonheur du peuple auquel vons aurez vous toute votre vie et qui aculire plus que jamais, courbé sous le joug révolutionnaire.

Croyez bien, mon cher ami, a ma meilleure affec-ou. Vicomte de Bélizal

CONGRÈS INTERNATIONAL

DE DROIT COMMERCIAL

ANVERS 1885 Voir le numéro du le novembre

La plus grave discussion s'est engagée su le chapitre affecté à la provision. Les Anglais, les Allemands, les Hollaudais, les Italiens, les Espagnols étaient d'accord pour en demander la suppression. Ils faisatent remarquer que la provision est complètement étrangère au con-trat de change, qu'elle n'est intéressante qu'en cas de faillite, notamment en cas de faillite du tireur, et quo par conséquent, il fallait laisser à chaque législation le soiu do fixer les droits du porteur et de ne pas bouleverser, à propos de la lettre de change, la manlère dont chaque Etat croit devoir régler le concours des creanciers. Ils ajoutaient qu'en pratique les banquiers s'inquiètent peu de l'existence de la provision et qu'ils considèrent uniquement la valeur des signatures. Cependant les Français et les belges résistèrent à cette pré tention. Supprimer la provision, n'était-ce pas encourager l'emission des effets de com-plaisance, cette plaie du commerce ? No pas parler de la contre-valeur de la lettre de change, c'était admettre que celle-ci pouvait ne rien représenter et devenir le simple instrumeut

Le débat fut des plus vifs et l'on dut procéder au vote par appel nominal. En somme, le système belgo l'emporta ; il consacre pour le porteur de la lette de change un droit de propriété sur la provision à l'exclusion de tous les autres créanciers du tireur.

Cepeudant, à l'inspection du vote, le prési-sident remarqua que si le maintien de la pro-vision était demandé par la majorité des membres, cette majorité, à cause de la prépondé-rance dos Français et des Belges, ne correspondait pas à la majorité des Etats représentés, laquelle, au contraire, était favorable à la suppression de cette matière. Il fut donc décidé les deux systèmes seraient énoncés parallèle meut dans lo projet (1). Du reste, uu nouveau Congrès amènera certainement une entente

Les chapitres suivants donnérent lieu à de difficultés moins grandes. A propos de l'acceptation, le Congrès fut unanime à décider qu'entre commençants et pour dettes comerciales, le creancier a le droit, sauf con vention contraire, de tirer sur son débiteur uno lettre do change. Ainsi se trouve con-damuée la jurisprudence de beaucoup de tribnnaux de commerce qui mettent-les frais de banque et de protêt à la charge du tireur lorsque le tire n'a pas autorisé à disposer sur lui.

L'endossement a été considéré dans le projet que nous analysons, non pas comme un simple maudat de recevoir, mais commo opérant dans tous les cas cession do la créance avectoutes ses garanties accessoires. Aucune forme sacramentelle n'est exigée. On peut le donner en blanc, et la simple signature du porteur mise au dos ile la lettre vaut endos ment. Une disposition semblable a été adoptée pour l'aval et l'acceptation. La formule bon nour n'est pas nécessaire. La signature d'un tiers sur le recto de la lette signifie aval de même que celle du tiré signifio acceptation. Des mentions restrictives pouvent d'ailleurs être introduites dans l'endossement, par exemple, la clause pour procuration ou pour garan-tie; elles lieut lo cessionnaire et ses ayants

(1), Le système étranger peut se résumer ainsi: Les rapports entre le tireur et le tiré se règlent par le droit commun. La lettre de change n'emporte ui cession ni affectation priviléglée de ce que le tiré peut devoir au tireur. L'acceptation par le tiré le libère jusqu'à due concurrence envers la tireur.

Le paiement de la lettre de change reste réglé comme dans la loi française. On a ajouté que la lettre payable à vue devait être pré-sentée dans les quatre mois de sa date quand elle est tirée sur lo même continent et dans les huit mois dans le cas contraire, — que le porteur ne pouvait refnser un paiement partiel, - qu'enfin en eas d'indication d'nne mon naie étrangère le débiteur pouvait se libèrer, à moins d'interdiction formelle, avec la mon-naie nationale en tenant compte de la différence snivant le cours dn change.
Le protêt doit être fait le lendemain ou le

surlendemain de l'échéance; on ajonte donc nn jour uu délai fixé par notre article 162. La forme du protêt dépend de la loi du pays où il est fait. Quant à la clause sans frais, dont quelques-uns demandaient la suppression, les effets en ont été diminués; elle dispensera le portenr de l'obligation de faire protester; mais ello lni laissera la faculté de le faire aux frais du débiteur.

Les autres propositions relatives à l'intervention, au protét, aux recours en garantio, à la perte de la lettre de change, à la prescription, ressemblent anx dispositions de la loi française. On spécifie seulement que l'intermetique deit de la lettre d tervention doit êire notifiée à celui pour qui elle est faite et que le paiement par intervention opère subrogation complète. Au lieu d'un délai uniforme pour l'exercice de l'action en garantie, on renvoie au délai fixé par la loi du pays où le recours est intenté, en expri-mant que la déchéance cesse dans les cas de force majeure, mais qu'elle est absolue sauf à l'égard de ceux qui ont firé un profit de l'émission ou de la cession du titre et jusqu'à coucurrence de cet enrichissement. Le projet se termine en reudant applicable

aux billets à ordre, aux chèques, mandats de paiement, bons, accrèditifs, etc., toutes les dispositions précèdentes qui ne sont pas iu-compatibles avec la nature spéciale de ces compatibles avec la nature speciale de ces effets négociables. De plus, il a été décidé que s'ils étaient payables à vue, ils devaient être présentés au paiement dans les c'nq jonrs de leur date, quand la disposition est faite de la place où elle est payable; si la disposition est faite d'un autre lieu, le délai de présentation est augmenté à raison des distances.

Il était impossible qu'après avoir arrêté ces règles de droit commercial, le Congrès n'eut pas l'attention attirée sur les questions fisca-les qui y sont connexes. Il ne faut pas être grand écouomiste pour découvrir que les im-pôts divers qui pésent sur les effets négocia-bles en arrêtent la situation et paralysent souvent le crédit. Aussi le Cougrès, qui ne pouvaitici, sans dépasser sa mission, arrêier des principes absolus; a-t-il émis trois vœux importants. Le premier, dù à l'initiative du président de la section, souhaite que les Etats organisent pour le timbre des effets de comnierce un système aualogue à celui que les postes appliquent aux lettres envoyées à l'étranger : au lieu de plusieurs timbres auccessivement apposés dans les pays de transit-et le pays du paiement, un seul, d'après un tarif à débattre, affranchirait, dès son point de départ, la lettre de change destinée à dépasser la frontière. Dans tous les cas, le défaut ou l'insuffisance des timbres ne devrait jamais être nne cause de nullité du titre.

Tous les négociants souscriront au second vœu: il demande que pariout les frais de protet soient réduits au minimum possible. Enfin, on a voté la propositiou de M. Regny, banquier et délégué du gouvernement français, tendant à ce que les divers gouvernements s'entendent ponr organiser un service inter-national pour faciliter l'acceptation et l'ennt des lettres de change.

Vollà le rapide aperçu des travaux qui ont occupé les longues et intéressantes séances de cette section du Congrès. On peut dire que le terrain aur lequel l'entente des Etats s'étaest amplemeet prépa défini. Le projet élaboré par le Congrès d'An-vers, à part quelques remaniements de détail, deviendra sous peu la loi universelle du commerce international, car il en résumo les vœux et en sauvegarde les intérèls. On peut dire que l'union générale sur la législation internationale des effets de commerce n'attend plus que la cousécration officielle des pouvoirs compétent. Espérons qu'elle lui donnée bientôt au moyen des procédés rapl-des qui ont rendu effectives les unions sur les postes, sur les télégraphes, sur les brevets d'invention et les mnrques de fabrique.

Dans tous les cas, le gouvernement belge mérite la reconnaissance de tous, pour avoir compris la grandour et l'utilité d'une pareille œuvre, pour l'avoir placé sous son haut pa-tronage, et pour l'avoir facilitée par la noble et large hospitalité qu'il nous a offerte de concert avec les autorités communales et le haut negoce d'Anvers. Louis Selosse.

Avocat, professeur à la Faculté libre de droit de Lille.

BULLETIN ÉCONOMIQUE

L'industrie de la Laine

Nous lisons dans le Jacquard d'Elbeuf: x Les affaires resteut au calme sur nos pla ees de fubrication ; tout au plus peut-on cons tater uno légère amélioration sur quelques nrticles d'été et de demi-saison. Il existe des stocks importants en nouveautés d'hiver qui ne s'écoulent que fort péniblement et au prix de grands sacrifices.

» Le tableau de commerce extérieur de la France pendant les sept premiers mois de 1885 comparé à celui de la période correspondant les années précédentes, en ce qui concerue la laine et ses prodnits, présente les fluctuations suivantes: les valeurs sont exprimées en milliers de francs:

IMPORTATIONS 1885 1884 1883 271,359 251,857 19,401 10 915 :51,796 57,360 231.816 -12.5% 62.327 EXPORTATIONS 71.430 57.226 57.597 22.212 17.505 30.332 233.752 205.922 216.318

» A Bradford, les machines sont encore assez ocenpées dans les filatures; mais les commandes sont insignifiantes. Il existe une assez bonne comsommation étrangère, et on s'attend avec quelque conflance à une amélioratiou prochaine. Les filainres vont en tout cas beaucoup mieux que les tissages. La de-mande d'étoffes est très restreinte, et tout à fait insuffisante pour maintenir les métiers en activité. Les prix sont également, loin d'êtro émunérateurs, et, à l'exception d'une nouvelle, mais pen importante demande de « coa-tings » pour l'Amérique, on ne remarque encere aucune amélioration.

« Les affaires, en Pologne, ont repris une certaine activité dans tous les centres industriels du royaume et surtout à Lodz. Cette amélioration s'est produite à la suite des nonvelles satisfaisantes envoyèes de la foire de Nijni-Novgorod, pendant laquelle les ven-deurs ont obtenu des prix rlevés, grace à l'épuisement du stock d'un grand nouibr d'article manufacturés

» Les résultats de la foire de Kartow, qui exerce également une influence sensible sur le commerce local, n'ont pas été moins satistaisants.

» Si la mise en vigueur de la nouvelle loi sur le travail des femmes et des enfants dans les fabriques et l'interdiction du travail de nuit ont eu pour conséquence une diminution de plus de 30 010 dans la production des files de coton et un relèvement proportionnel des prix, par contre, il existe une grande fermete pour les flanelles, draps et couvertures. Sur les articles de confection, au contraire, on a constate un mouvement de réaction dont en attribue la cause à la facilité peu justifiée avec laquelle une certain nombre de maisons françaises out accordé des crédits plus ou moins importants à des maisons peu

» Le stock des filés de laine a seusiblement diminué par suite de ventes imporlantes et sera prochaînement épuisé. Les prix n'accusent cependant aucuue augmentation, mais sont suffisamment remunerateurs pour indemniser largement les filateurs des avances nécessaires à l'exploitation de leur indus-

trie. » En Russie, on se plaint généralement de la situation du commerce et de l'industrie ; la dépréciation des céréales et des sucres, la tendance des fabricants à réduire la production, les mécomptes qui se produisent dans un grand nombre d'entreprises industrielles et agricoles, sont de fâcheux symptômes qui se manifestent principalement dans les provinces méridionales de l'Empire. »

SITUATION MÉTÉOROLOGIQUE.— Paris, le 4 Novembre.— Le baromètre descend, excepté dans l'est de l'Europe où s'est transportée l'aire de pressions supérieures à 765 min (Siève 770 min...) L'en bourrasque passe au nord de l'Ecosse et une dépression secondaire se trouve sur la Manche V. 765 mim [Knew 770 mim.]Une bourrasque passe au nord de l'Ecosse et une dépression secondaire se troue sur la Manche. Le vent wouffie du S.-O. sur les lies-Britanniques et le bassin de la Ballique. Sur la Méditernade un minimun existe vers Malte [758 mim] ou le vent est fort du N.-E. avec mer houleuse.

En France, le temps reste calme et au frold ; des pluies sont probables vers le littoral et dans les régions de l'Est.

A Paris, hier, le temps a été couvert-brumenx, avec température moyenne inférieure de 8° à la normale.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

L'ou'.illage des ateliers manuels, créés à l'institut Turget et à l'école de la rue du Château a donné lieu, jeudi, à ouze heures du matin, aux deux adjudications suivantes:

le Ecole de la rue du Château. - La devis c'à levait à 3,939 fr. MM. Deudoy, Maillard, Luc et levait a 3,555 H. M.M. Beudoly, Maintart, Luc Cic, de Manbeuge, out soumissionné aux prix du devis; M. Audré Deplank, de Roubaix, a offert un rabais de 70/0; M. D. Témpleu, de Lille, 80/0 M. Mazure-Watine, de Roubaix, 150/0. Ge deruier

M. Mazure-Watine, de Roubaix, 15 040. Ce deruier a etă declare adjudicataire. 2º Institut Turgot. — Le devis était évalué à 3,636 fr. 36. M. Audré Deplauk a offert uu rabais de 7 040; M. D. Templeu, 8 09; M. Dudoy, Maillard, Luc et Cie, 8 040; M. Mazure-Watine.

M. Henri Desclée imprimeur-éditeurà Tonrnai, à Brugeset à Lille, vieut d'être uomme chevalier de l'ordre de Léopold.

Les magnifiques publications sorties des presses de la maison Desclée justifient cette distinction.

M. Henri Desclée est l'un des propriétaires de l'usine à gaz de Roubaix.

Noe lecteurs apprendront avec plaisir que le coucert au profit des écoles libres est définitive-ment fixé au dimauche 6 décembre. Ce coucert aura lieu, comme les aunées précédentes, dans la

Aussitôt que le programme on sera arrêté, uous le ferons connaître à uos lecteurs.

Inspection de denrées alimentaires. Savez-vous quelle quantité de poisson avarié le service d'inspection des deurées alimentaires a saisle peudant le mois d'octobre? 1088 kilos, rien